

Bulletin de l'A-zoom-blée du 8 avril 2020

Le bureau de l'Assemblée a décidé de maintenir la réunion initialement prévue en limitant drastiquement l'ordre du jour. Entre les appels extrêmes à tout continuer comme si de rien n'était (au risque d'un déni de réalité) ou à tout arrêter en attendant des jours meilleurs (au risque... du même déni), il a estimé important de garder ouvert et actif cet espace unique de communication transversale entre les corps et facultés que représente notre Assemblée.

La séance, ouverte au public, a rassemblé quelque 90 personnes via zoom.

Le rectorat a répondu aux questions des différents corps, celles des étudiant-es et du corps intermédiaire sur différents thèmes, notamment :

L'organisation des examens

Le rectorat a édicté un certain nombre de lignes directrices afin de donner de la cohérence au processus. Le Recteur affirme la nécessité de faire appel à la bienveillance et au bon sens de toutes et tous. Il ne souhaite pas édicter de directives forçant les facultés à une même pratique.

Une structure pour discuter de l'organisation des examens, permanence ad hoc, a été mise en place avec un-e délégué-e de chaque faculté et centre. Le Recteur invite la communauté universitaire à faire remonter les préoccupations à la permanence mise en place par le rectorat au sujet des examens

L'Assemblée souhaiterait que les étudiant-es soient consulté-es et que la permanence comprenne des représentant-es des différents corps.

De plus, la volonté du rectorat de garantir la bienveillance des examinateur-trices par des lignes directrices générales ne convainc pas les étudiant-es qui craignent que trop de facteurs soient laissés à l'interprétation des facultés et centres et que l'égalité de traitement ne soit pas assurée.

La prolongation des contrats à durée déterminée

La réflexion du rectorat sur le sujet se poursuit autour de 5 axes : priorité aux jeunes chercheur-es ; équité de traitement pour toutes les sources de financement (DIP, FNS, fonds tiers) ; assouplissement des conditions et délais d'évaluation ; encouragement aux titulaires de demander des prolongations auprès du FNS et de tiers et enfin, la création d'un fonds de solidarité.

Le Recteur a précisé qu'il est impossible de prolonger tous les contrats de recherche à durée déterminée pour des questions budgétaires, le coût d'une telle mesure avoisinerait les 20 millions. Les personnes entravées dans leurs recherches devront poser une demande de prolongation de contrat, avec validation de leur hiérarchie et une commission devrait évaluer les demandes.

Cet aspect a été fortement contesté par des membres de l'Assemblée, estimant que chacun-e a été entravé-es, d'une manière ou d'une autre, durant ce confinement. De plus, la mise en place de procédures de demandes de prolongation de contrats est apparue lourde d'un point de vue administratif et constituant un frein à la recherche.

La CUAE et le CCER ayant chacun posé des questions écrites, une réponse du rectorat devrait parvenir à l'Assemblée dans les prochains jours.

De manière générale, l'Assemblée a été étonnée de ne pas avoir été sollicitée par le rectorat durant cette période de crise sanitaire alors que le CRD l'a été de manière régulière. En tant qu'instance représentative et participative, elle estime avoir toute légitimité à suivre les actions menées au niveau du rectorat et souhaite que la pratique de la participation soit renforcée.

L'autre point de l'ordre du jour concernait le fonctionnement de l'Assemblée en période de crise sanitaire. Les membres ont souhaité des séances extraordinaires avec un ordre du jour limité aux questions de la gestion de la crise sanitaire et donné mandat au bureau de les organiser.

Le procès-verbal de la séance sera en ligne dès son approbation.